Les personnes qualifiées

Qui peut vous aider si vous avez un problème ?

Vous êtes hébergé(e) par l'association Entraide et Solidarités.

Si vous avez une difficulté et que vous n'arrivez pas à la régler, vous pouvez demander de l'aide à une **personne qualifiée**.

Une personne qualifiée vous aide à faire respecter vos droits.

Qui sont les personnes qualifiées en Indre-et-Loire ?

Nom	Son métier
Mme Marianne MOUNIER	Ancienne directrice Personnes âgées – Personnes handicapées au Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Mme Maryline BARILLET-LEPLEY	Directrice générale adjointe de l'association Touraine Éducation Culture
Mme Laure BLANC	Ancienne directrice de la Fédération ADMR d'Indre-et-Loire

Comment les contacter ?

Vous ne contactez pas directement la personne qualifiée. Vous écrivez à l'un de ces deux endroits :

Agence Régionale de Santé (ARS)
Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Édouard Vaillant – CS 94214
37042 TOURS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 34 34
Courriel : ars-cvl-dd37@ars.sante.fr

Conseil départemental d'Indre-et-Loire
À l'attention des personnes qualifiées
Hôtel du Département
Place de la Préfecture
37927 TOURS Cedex 9

Ils choisissent la personne qualifiée qui peut traiter votre demande.

Dans votre lettre ou votre courriel, pensez à écrire :

- Votre nom et votre prénom ;
- Le nom de la structure où vous êtes hébergé(e) ;
- Votre problème, expliqué simplement ;
- Comment on peut vous joindre (téléphone ou adresse).

Vous pouvez demander à un professionnel de l'association ou à votre personne de confiance de vous aider à écrire votre message.

Source : arrêté du 27 mars 2025 fixant la liste des personnes qualifiées dans le département d'Indre-et-Loire.

Version du 30 octobre 2026